

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

NICE, LE 22 MAI 2024

CABINET DU PREFET
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
B.P N° 99
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE
LA COORDINATION OPERATIONNELLE

AFFAIRE SUIVIE PAR : CNE DA CRUZ

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES

Arrêté S.D.I.S. N° 24 2 2 93

Fixant la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialisés « Secours en Milieu Périlleux et Montagne » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2024 (SMPM)

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi N° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU la loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU la loi N° 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;

VU le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2000 relatif au secours en montagne ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2021 portant approbation du dispositif spécifique ORSEC « Secours en montagne » ;

VU l'arrêté du 18 Août 1999 fixant le guide national de référence relatif au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux ;

VU le guide de doctrine opérationnelle de juin 2021 relatif aux interventions en milieu périlleux et montagne ;

VU le guide de techniques opérationnelles de juin 2021 relatif au secours en milieu périlleux et montagne ;

SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle de la section opérationnelle spécialisée « Secours en Milieu Périlleux et Montagne » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes Maritimes pour l'année 2024 les personnels figurant dans les listes annexées au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

L'arrêté préfectoral n°234643 du 18 septembre 2023 est abrogé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet et Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet
CAB 4576

Benoît HUBER



Liste d'aptitude opérationnelle 2024

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE

Secours en Milieu Périlleux et Montagne - SMPM

MATRICULE	GRADE	NOM	PRÉNOM	APTITUDE
-----------	-------	-----	--------	----------

8931	Adc	BATUT	Frédéric	Conseiller Technique
3058	Adc	LAVEDRINE	Jean-Michel	Conseiller Technique
9309	Adc	ROULAND	Thomas	Conseiller Technique
8568	Ltn	AGUILERA	Jean-Charles	Chef d'unité
11031	Adj	FRION	Jonathan	Chef d'unité
7252	Adc	MATTEOLI	David	Chef d'unité
8182	Adj	PLANEL	Nicolas	Chef d'unité
9595	Adc	PRIVAT	Gérald	Chef d'unité

6426	Adc	AUGIER-SASSY	Rémy	Équipier
16140	Sap	BELLAVIA	François	Équipier
8739	Adj	BETOUN	Mickaël	Équipier
14524	Sgt	BORGOGNO	Julien	Équipier
3735	Adc	BOUHADDA	Emmanuel	Équipier
7276	Adc	COCHE	Cédric	Équipier
14829	Cch	CHOCHOT	Benjamin	Équipier
12274	Sgt	DE OLIOVEIRA LOPES	Christopher	Équipier
9211	Cne	DEGIOANNI	Christophe	Équipier
11629	Sch	FAIOLA	Julien	Équipier
4144	Adc	FERNANDEZ	Jean-François	Équipier
10566	Adj	FLORINO	Gilles	Équipier
2918	Adc	GHIBAUDO	David	Équipier

11344	Sch	GIOVANNACCI	Arnaud	Équipier
6753	Adc	GUEGUEN	Matthieu	Équipier
8912	Sch	LECIS	Grégory	Équipier
3243	Adc	MALAUSSENA	Fabrice	Équipier
9250	Adj	MOLINENGO	Stéphane	Équipier
13093	Sgt	OUTTERS	Benoît	Équipier
5381	Ltn	PAZZAGLI	Éric	Équipier
13630	Sgt	PESCE	Florian	Équipier
6996	Adc	RICHARD	Didier	Équipier
7461	Adc	ROSSI	Frédéric	Équipier
10002	Sch	RUIZ	Marc	Équipier
9220	Adj	SAUVY	Mathieu	Équipier
4799	Adc	SERRE	Christophe	Équipier
3060	Ltn	SERRE	Philippe	Équipier
13829	Ltn	VERRAT	Jean-Emmanuel	Équipier
13584	Ltn	VINAY	Gaultier	Équipier
12337	Cch	ZAOUI	Pascal	Équipier

Liste d'aptitude arrêtée à 38 sapeurs-pompiers le 1^{er} janvier 2024